



COMMUNIQUE DE PRESSE
Réseau des INSPÉ
Paris, le 07 février 2023

Nécessité d'une concertation urgente sur la formation initiale et le recrutement des enseignants en France

Le rapport de la cour des comptes « Devenir enseignant : la formation initiale et le recrutement des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés » dresse un constat sévère concernant l'organisation actuelle de la formation initiale ainsi que du recrutement des enseignants et de ses effets : multiplication de dispositifs de « pré-recrutement » et ajouts de différents concours qui rendent difficilement lisibles les voies d'accès aux métiers du professorat et de l'éducation ; lourdeur de la deuxième année du master MEEF actuel qui détourne certains étudiants de la formation au métier, voire du concours ; manque de progressivité dans l'entrée dans le métier ; fortes variations dans la mise en œuvre des épreuves du concours de recrutement selon les disciplines ; instabilité des modèles économiques pour les acteurs concernés ; succession des réformes de la formation qui épuisent les différents acteurs sans pour autant rendre plus attractif le recrutement...

Ces constatations sont bien connues du Réseau des INSPÉ qui alerte régulièrement sur la plupart de ces dysfonctionnements.

Au-delà de ces constats, le rapport de la Cour des Comptes présente également des solutions pour améliorer l'attractivité du métier d'enseignant et la lisibilité des parcours qui y conduisent. Le R-INSPÉ, même s'il ne partage pas la totalité de ces propositions, se félicite que plusieurs de ces pistes rejoignent celles qu'il porte depuis plusieurs années et qui reposent sur le principe essentiel d'un continuum de formation.

Quelle école souhaitons-nous pour nos enfants ? Très attaché à la réussite scolaire des élèves de l'École de la République, le R-INSPÉ n'a de cesse de rappeler que la capacité de l'État à recruter et à former des enseignants et des conseillers principaux d'éducation qualifiés est intimement liée au continuum de formation que la France doit proposer à ses futurs professeurs et CPE. Le rapport y fait explicitement référence au travers d'au moins trois de ses recommandations qui visent à :

- Labelliser des licences universitaires professionnalisantes qui conduiront naturellement vers les masters de professeurs des écoles, professeurs de collèges et lycées et CPE, dans un parcours sécurisé et progressif en amont des concours (**mesure n°7 du rapport**)
- Prévoir des formations universitaires courtes, adaptées et professionnalisantes, pour intégrer les reconversions professionnelles avant le recrutement (**mesure n°1 du rapport**)
- Renforcer la place de l'alternance intégrative et progressive (**mesure n°8 du rapport**)

Trois mesures nécessaires mais à amplifier et à compléter pour construire un véritable continuum qui devra :

- S'étendre de la première année de licence à la troisième année après la titularisation (soit 9 années) ;
- Concerner les enseignants du premier comme du second degré, ainsi que les CPE ;



- Permettre à chacun de s'y insérer à son rythme en ayant la garantie d'y trouver des passerelles depuis et vers d'autres cursus et métiers, et au cours duquel les diplômes universitaires de licence puis de master, les concours de recrutement et la titularisation seront autant de jalons marquants.

Ce projet cadre avec les missions des INSPÉ et ceux-ci pourront y prendre leur part, à condition d'avoir enfin des moyens de pilotage autonomes et des budgets de projet stables et fiables (**mesure n°4 du rapport**). Ce travail ne pourra se faire sans la parfaite identification, au niveau national, des coûts de la formation initiale, continuée et continue afin que les INSPÉ soient dotés d'outils de pilotage et de gouvernance politiquement fiables et efficaces (**mesure n°5 du rapport**).

Le rapport de la Cour des Comptes est une pièce de plus versée au débat public quasiment permanent sur la formation initiale et le recrutement des enseignants en France. Restaurer l'attractivité du métier d'enseignant nécessite cependant un étroit dialogue de fond entre les principaux acteurs de la formation et du recrutement.

Pour avancer de concert vers une amélioration du système éducatif dans une logique de stabilité de long terme, le R-INSPÉ appelle aujourd'hui à une véritable concertation, associant France Universités et le Réseau des INSPÉ, avec les tutelles du MESRI et du MENJ sur l'existant et ses évolutions.